

Le consommateur wallon fera les frais de la bataille du câble

TECHNOLOGIE Le CSA met la patience d'autres régulateurs à l'épreuve

- Bruxelles et la Flandre pourraient rapidement profiter d'offres télé et internet « low-cost ».
- Dont seraient privés les consommateurs wallons, faute d'ouverture de leur câble de télédistribution.

Les Bruxellois et les Flamands seront-ils mieux lotis que leurs compatriotes wallons en matière de télé numérique et d'internet sur le câble ? Le risque est réel. Face aux difficultés récurrentes rencontrées par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel pour faire aboutir le dossier de l'ouverture du câble au Sud du pays, les autres régulateurs belges s'impatientent. Et menacent de ne plus attendre pour avancer.

Depuis près de cinq ans, les quatre régulateurs belges des télécoms et de l'audiovisuel préparent l'ouverture à la concurrence du câble de télédistribution de Voo (Nethys et Brutélé), Numericable et Telenet. La fin d'un monopole qui, l'espèrent-ils, permettra le développement d'offres plus diversifiées et surtout « low-cost ». Les services sur le câble sont très développés en Belgique, tout particulièrement chez l'opérateur flamand Telenet, qui a entamé sa mutation numérique il y a plus de dix ans. Cependant, les tarifs restent globalement élevés. La situation monopolistique des câbles a empêché l'émergence d'offres bon marché, avec des bouquets de chaînes limités mais suffisants pour une majorité de consommateurs.

Retour de Mobistar dans la télé

Dès que le câble sera accessible aux

opérateurs concurrents, cette situation pourrait changer. Mobistar planche sur une offre de télé et d'internet attractive sur le câble, qui lui permettrait de retrouver le marché du fixe, qu'il a dû abandonner la queue basse il y a deux ans, après l'échec cuisant de son offre de télé par satellite.

Mais le câble fait de la résistance. Au CSA, jeudi, le collège a décidé de reporter une décision qui n'était manifestement pas mûre. Face au lobby très puissant de Nethys (ex-Tecteo), le dossier semble enlisé. Il a de nouveau été reporté à huitaine. Il nous revient que du côté des autres régulateurs, qui ont déjà approuvé les tarifs de gros

qui seront appliqués aux opérateurs candidats au câble, la coupe est pleine.

Or l'heure tourne. Et elle tourne au bénéfice des câbles. Chaque mois qui retarde la décision prive Mobistar de la possibilité de recruter des clients sur un marché du câble peu volatil. Échaudé par des expériences parfois cauchemardesques de transition d'un opérateur vers un autre, le consommateur hésite à changer. S'il s'est déjà abonné aux offres de Telenet ou de Voo, le « coût d'acquisition » deviendra vite prohibitif pour un concurrent.

D'où l'idée qui circule de manière de plus en plus insistante depuis jeudi : si le CSA ne décide pas rapidement, les autres régulateurs pourraient avancer sans lui et ouvrir seuls le câble sur les territoires qu'ils régulent. « *La patience de l'IBPT a des limites* », note laconiquement un interlocuteur. L'IBPT gère le dossier bruxellois en raison de son caractère bilingue. Ce sont ses ingénieurs et ses juristes qui ont fait la part la plus importante du travail de préparation du dossier.

Une ouverture du câble à géométrie variable aurait probablement un effet négatif pour le câble wallon si Mobistar se lance partout sauf en Wallonie. Si rien n'a vraiment transpiré de sa stratégie commerciale, une chose est assurée : pour séduire des clients, il devra proposer une offre financièrement très attractive. « *Les consommateurs du sud du pays verront très vite à dans les pubs ou ailleurs ce qui sera proposé aux Bruxellois et aux Flamands et qui leur sera inaccessible* », note un bon connaisseur du dossier.

Les régulateurs s'impatientent

Une ouverture partielle pourrait aussi avoir d'autres conséquences. Numericable, présent sur un tiers du marché bruxellois, pourrait en profiter pour s'étendre sur l'ensemble de la

Région. Quant à Telenet, lui aussi présent à Bruxelles, pourra-t-il maintenir son actuel pacte de non-agression face à Voo, s'il subit le feu croisé de Mobistar et de Numericable ? Reste la stratégie qu'adoptera Voo lui-même. Sa situation sera peu confortable car il lui sera difficile de proposer des prix concurrentiels à Bruxelles (où il opère via Brutélé) sans en faire profiter également ses abonnés wallons.

La pression sera alors forte pour les politiques qui plaident pour un câble wallon campant sur son monopole. Même s'ils ne manquent pas d'arguments, avançant notamment que les investissements dans les infrastructures sont élevés et qu'il sera difficile de les réaliser si le gâteau est partagé entre différents acteurs. On s'en doute, la réunion du CSA de jeudi prochain se tiendra sous très haute tension. ■

ALAIN JENNOTTE